

# **AVIS PUBLIC**

## **Achat de camion Ford – financement – avis de motion règlement 03-2021**

**AVIS DE MOTION** et présentation est donné par Marc Michaud, qu'à une prochaine séance du conseil le règlement 03-2021 décrétant une dépense de 95 000\$ et un emprunt de 95 000\$ pour l'achat d'un **camion Ford F-550 2021 et de l'équipement à neige.**

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à acquérir un camion de marque Ford F-550 de l'année 2021, ainsi que l'équipement à neige, au montant de quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000\$).

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser la somme de 95 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 95 000\$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI, CE 6 AVRIL 2021

**Extrait certifié conforme**  
**Ce 6<sup>ième</sup> jour du mois de mai 2021**

-----  
*Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière*  
*Municipalité St-Zénon du Lac-Humqui*

